

Pourquoi ce déchaînement politico-médiatique ?

Les prélèvements obligatoires (PO) concernant l'ensemble des impôts et cotisations sociales prélevés par les administrations publiques et les institutions européennes.

Quatre catégories d'administrations publiques bénéficient pour leur budget des prélèvements obligatoires :

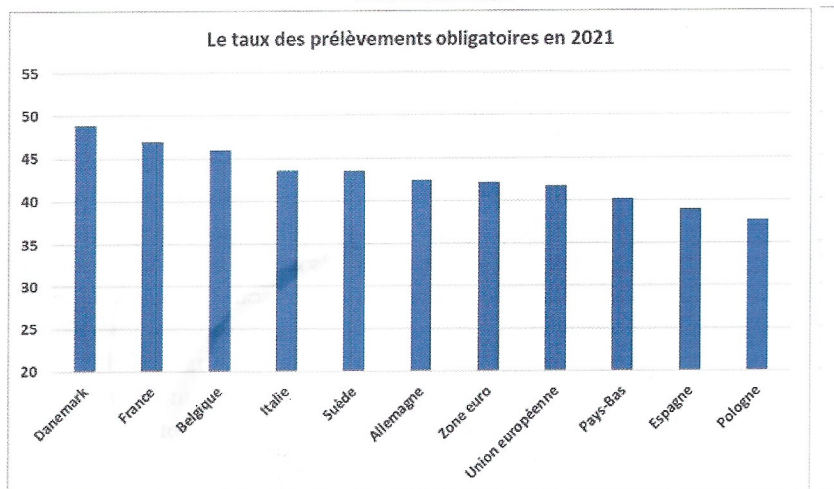
- l'État et les administrations publiques centrales (APUC)
- les administrations publiques locales (APUL)
- les administrations de Sécurité sociale (ASSO)
- l'Union européenne.

Ces prélèvements servent à financer les dépenses prévues par le budget de l'État, des collectivités locales et les prestations sociales. Ces versements effectués par les personnes physiques ou morales ne sont pas volontaires mais obligatoires. Les finances publiques distinguent les différents types de prélèvements obligatoires selon la nature de leur contrepartie :

- **Les impôts et taxes** : prélevés sur l'ensemble des contribuables, ils trouvent leur contrepartie dans les dépenses de l'État ;
- **Les cotisations sociales** : prélevées au profit des organismes de protection sociale, elles ont une contrepartie dans les prestations sociales ;
- **Les taxes fiscales** : perçues sur les particuliers à l'occasion de la fourniture d'un service (ex : taxe locale d'équipement, taxe funéraire, timbre fiscal, taxes sur les assurances, sur les fournitures d'électricité, les carburants...). Le niveau des prélèvements obligatoires est mesuré par la part qu'ils occupent dans la richesse nationale (PIB).

AU JEU MÉDIATIQUE DES COMPARAISONS, LA FRANCE EST UNE « CHAMPIONNE » DES PRÉLÈVEMENTS (2021) :

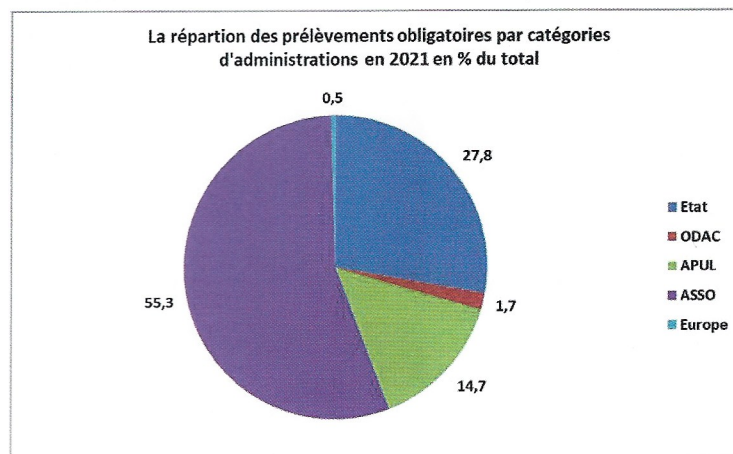
Sources Eurostat



MAIS REGARDONS DE PLUS PRÈS :

On ne peut avoir de lecture objective sans tenir compte de l'intervention publique en fonction des choix politiques d'organisation de la société. Ainsi, **en France, les écarts constatés notamment avec la moyenne de l'UE (6 points environ) tient surtout**

au montant des cotisations sociales pour financer solidairement la protection sociale. Ainsi, la part des prélèvements obligatoires affectée aux administrations de sécurité sociale augmente tandis que celle affectée à l'État diminue. La part des prélèvements des administrations publiques locales augmente aussi sensiblement



ODAC : organisme divers d'administration centrale
APUL : administrations publiques locales
ASSO : administrations de sécurité sociale

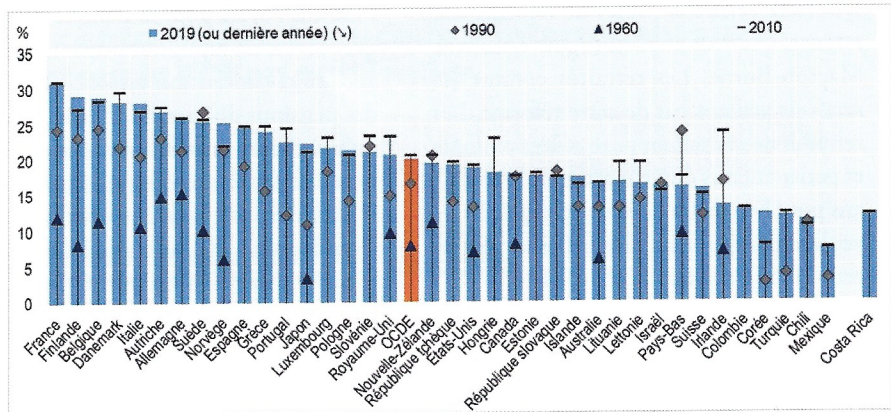
Comparer les taux de prélèvements obligatoires n'a finalement que très peu de sens. En effet, **ce taux apparaît plus faible dans les pays, comme les États-Unis, où l'assurance maladie et les régimes de retraite sont très largement privés.** Les cotisations sont alors versées à des mutuelles, des assurances ou des fonds de retraite privés et ne constituent pas des prélèvements obligatoires (prélèvements imposés), ce qui ne veut pas dire que les travailleurs ne doivent rien payer (dépenses contraintes), bien au contraire ! Par exemple les soins ne sont pas « gratuits » aux États-Unis, le poids des dépenses de santé dans le PIB se monte à 17,8%, taux bien plus élevé qu'en France (12,3%) en 2021

de retraite, d'aides sociales pour ne citer que quelques exemples. Les derniers projets de réforme des retraites (2019/2022) en sont une illustration

criante poussant à la capitalisation donc à la financiarisation et à la privatisation des régimes de retraites.

LA FRANCE EST EN 2019 LA PREMIÈRE NATION DE L'OCDE EN DÉPENSES SOCIALES.

Base de données de l'OCDE



DE PLUS, CONTRAIREMENT AU DISCOURS DOMINANT, LES PRÉLÈVEMENTS EN FRANCE DEPUIS 2013 SONT RELATIVEMENT STABLES :

Source Insee	
2022	45,3
2021	44,3
2020	43,7
2019	43,8
2018	44,7
2017	45,1
2016	44,6
2015	44,5
2014	44,8
2013	44,9
2012	43,9

ALORS POURQUOI CE DÉCHAÎNEMENT POLITICO-MÉDIATIQUE ?

Tout simplement pour remettre en cause et affaiblir notre système de redistribution solidaire financé par les prélèvements obligatoires appelé « dépenses sociales » et imposer la privatisation de nombreux services publics.

Cette privatisation obligerait les travailleurs et les travailleuses en France à avoir recours aux services payants d'assurance sociale, de santé, d'éducation,

Ces dépenses permettent de faire face, même avec beaucoup de difficultés et de manière insuffisante, aux aléas de la vie des citoyens. Les « amortisseurs sociaux » que sont l'hôpital public, l'assurance maladie, l'assurance chômage, les aides sociales, les aides aux logements, les aides aux familles, les pensions de retraite ont joué un rôle primordial dans la gestion de la crise « Covid19 ». Même les plus libéraux le reconnaissent !

Remettre en cause ce système c'est paupériser encore plus les plus faibles et augmenter la rente financière des plus forts, la CGT ne peut l'accepter.

La CGT propose de :

- Refonder notre système de santé autour d'un grand service public 100% Sécurité Sociale, géré par les organisations de salariés cotisants et en y intégrant la perte d'autonomie.

- Gagner la Sécurité sociale intégrale, collectrice unique avec un financement fondé sur le travail et en faisant cotiser la rente financière.
- Améliorer notre système de retraite par répartition et en rejetant tout système de capitalisation.
- Réformer en profondeur la fiscalité, la rendant plus progressive, plus juste et en s'attaquant véritablement à l'évasion et à l'optimisation fiscale.
- Redonner toute sa place à la fonction publique et aux services publics comme acteurs primordiaux de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté.